

## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

"Concours de la plus belle photo qui fait peur ! »

---

### Article 1 – Organisation

Les sociétés **SAS LESILO, SAS LESILO II**, situées au **Pres Combaux à Manosque et 180 Bd Maréchal Juin à Manosque**, organisent un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "**Concours de la plus belle photo qui fait peur !** », du **31 octobre 2025** au **2 novembre 2025**, sur Instagram et/ou Facebook.

---

### Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine à l'exclusion des salariés des SAS LESILO et LESILO II. Les mineurs peuvent participer avec l'accord préalable de leurs représentants légaux.

Pour participer, le joueur doit :

- Venir **déguisé(e)** dans l'une de nos **boulangeries Ernest à Manosque (04)**
- **Se prendre en photo** dans la boulangerie
- **Partager sa photo** sur les réseaux sociaux (Instagram ou Facebook)
- **Identifier @ernest\_artisanboulanger** dans sa publication

Une seule participation par personne sera acceptée.

---

### Article 3 – Déroulement et désignation du gagnant

À la clôture du concours (le 2 novembre 2025 à 23h59), les 3 photos ayant obtenu **le plus grand nombre de "like"** seront désignées gagnantes.

En cas d'égalité, un tirage au sort entre les finalistes sera effectué.

---

#### **Article 4 – Dotation**

Les 3 gagnants recevront chacun un **bon d’achat de 25 € TTC**, valable dans toutes les boulangeries Ernest Artisan Boulanger pendant **1 mois**.

Le bon n’est ni échangeable, ni remboursable, utilisable en une seule fois.

---

#### **Article 5 – Annonce du gagnant**

Le gagnant sera contacté par message privé via Instagram ou Facebook sous **3 jours ouvrés** après la fin du concours. Il devra répondre dans un délai maximum de **5 jours**. Passé ce délai, le lot sera réattribué au participant suivant.

---

#### **Article 6 – Droits à l’image**

En participant à ce concours, chaque participant autorise la boulangerie à **repartager ou publier sa photo sur ses réseaux sociaux ou supports de communication**, sans contrepartie financière, pendant une durée de **12 mois**.

---

#### **Article 7 – Données personnelles**

Les informations recueillies sont destinées uniquement à la gestion du concours. Elles ne seront ni revendues, ni utilisées à d’autres fins commerciales.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au RGPD, les participants disposent d’un droit d’accès, de rectification ou de suppression des données les concernant qui peut être demandé par simple courrier à l’adresse suivante : Lesilo, Pres Combaux, 04 100 Manosque ou Lesilo II 180 Bd Maréchal Juin, 04100 Manosque.

---

#### **Article 8 – Responsabilité**

Le concours n’est ni géré, ni sponsorisé par Facebook ou Instagram.

Les boulangeries Ernest Artisan Boulanger se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de force majeure ou de fraude.

---



### **Article 9 – Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le règlement est consultable en boutique ou sur le site internet des boulangeries Ernest Artisan Boulanger : <https://www.ernest-artisanboulanger.fr/>